



Blonay, le 9 décembre 2025

**Préavis N° 24-2025 concernant la construction  
d'un pumptrack, de son chemin d'accès et d'une  
place d'accueil attenante, pour un montant de  
CHF 710'000.-**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 5 décembre 2025 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 24-2025,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté l'amendement de M. Pierre Barbey à la majorité (36 oui, 10 non, 13 abstentions), à savoir :**

- De lui accorder à cet effet un montant total de CHF 650'000.-

**a accepté à la majorité (47 oui, 12 non et 0 abstention), les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un pumptrack, son chemin d'accès et d'une place d'accueil;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 710'000 650'000.-
- d'encaisser les subventions et participations;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt;
- de prélever la somme de CHF 158'034.50 du fonds de réserve « Parcs et Jardins ».

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 5 décembre 2025.

**LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président



Charles Morard

La secrétaire

Ariane Wunderli